



GRAND
"EVREUX"
AGGLOMÉRATION



Communauté de Communes

PAYS
CONCHES

BAC Iton

Bassin d'Alimentation de Captages

Démarche de protection de la ressource en eau souterraine
de la vallée de l'Iton

Bulletin d'information

2^{ème} trimestre 2015 ■ n°30

Qu'est-ce qu'un animateur BAC ?

Le métier d'animateur BAC est récent puisqu'il a été créé il y a une quinzaine d'années avec l'obligation d'agir préventivement pour protéger la ressource en eau potable. La légitimité et la position de cet acteur du territoire sont encore parfois mal connues, et nécessitent quelques précisions.

La principale mission d'un animateur BAC est d'animer une action d'amélioration de la qualité des eaux souterraines à l'échelle du Bassin d'Alimentation de Captage, sur les problématiques nitrates et pesticides en priorité. Pour cela, il doit définir, en concertation avec les acteurs du domaine de l'eau (services de l'Etat, Agence de l'Eau, Conseil Général, Chambre d'Agriculture, collectivités, agriculteurs, associations...) un programme pour répondre aux objectifs définis.

Ce sont les collectivités qui assurent la compétence « eau potable », qu'il s'agisse d'un syndicat, d'une communauté de communes ou d'une communauté d'agglomération. Elles ont donc la responsabilité de produire et de distribuer une eau de qualité. C'est pourquoi les animateurs BAC sont embauchés et placés sous le contrôle des collectivités. De niveau BAC+5, l'animateur BAC est issu d'une école d'ingénieur dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement. Mises à part de solides connaissances techniques, il est demandé à un animateur BAC d'avoir de sérieuses capacités pour convaincre et pour négocier, mais aussi des aptitudes relationnelles et de coordination.

L'animateur BAC vise à concilier des enjeux parfois antagonistes : eau, agriculture, environnement, économie... Il est souvent entre le marteau et l'enclume : faire respecter les objectifs pour la protection de l'eau, en promouvant des actions auprès du monde agricole notamment mais aussi des communes et des industriels, tout en devant rendre compte aux services de l'Etat, à l'Agence de l'eau, et en tenant compte également des enjeux politiques de la collectivité.

Le travail d'animation sur un BAC est un travail de longue haleine. Le relationnel prend du temps pour se construire et pour se stabiliser. Les résultats mettent du temps à s'observer, ce qui peut générer quelques impatiences. Par conséquent, l'animateur BAC doit avoir deux qualités majeures : opiniâtreté et sang froid.

Son rôle est d'animer, c'est-à-dire de **mettre en mouvement autour d'un enjeu**, d'un objectif ; de créer un lien. Il est le chef d'orchestre. Sa volonté est de faire comprendre et partager les enjeux et d'éviter les divergences de messages.

EN RESUME

L'animateur BAC :

- est salarié d'une collectivité,
- coordonne et concerte tous les acteurs du territoire,
- démarche et sensibilise les agriculteurs, les communes, les industriels, le grand public...
- est l'unique interlocuteur qui délivre les informations et actualités sur la démarche BAC.

En revanche, l'animateur BAC :

- n'est pas un agriculteur,
- n'est pas là pour prodiguer des conseils agronomiques à la place des organismes professionnels,
- n'est pas un distributeur de subventions,
- n'a pas pour rôle de contraindre, d'obliger ou de faire respecter la réglementation.

Nouvelle PAC, nouveau programme de MAE

L'arrivée de la PAC 2015-2020 va apporter pour les exploitations beaucoup de changement, et notamment dans les Mesures Agro-Environnementales.

Les modalités de calculs d'aides se modifient et se scindent en 3 sous-parties :

- Les Droit au Paiement de Base (DPB) fonction du nombre d'hectares
- Le paiement redistributif qui consiste à verser une dotation supplémentaire pour les 52 premiers hectares
- Le paiement vert soumis au respect de 3 exigences environnementales

Ces paiements associés au 1^{er} pilier ont une dotation globale en baisse, au profit du second pilier de la PAC souvent nommé aide au développement rural. Sur ce deuxième pilier, des mesures spécifiques sont ouvertes sur des territoires considérés à enjeu (eau, biodiversité, ...). Les exploitations concernées par un BAC peuvent ainsi bénéficier d'aides supplémentaires sous conditions.

Pour cette nouvelle période, de nouvelles MAEC ont été définies sur des territoires des BAC suivant :

Qu'est-ce qu'une MAEC ?

Les Mesures Agro Environnementale et Climatiques sont proposées sur des territoires à enjeux forts et déclarés. L'objectif est de favoriser la mise en place ou le maintien de pratiques agricole bénéfiques pour la protection de l'eau, de la biodiversité ou encore de zone d'intérêt comme les zones humides. L'exploitant souscrit à un cahier des charges spécifique pour une durée de 5 ans, en échange, il reçoit une rémunération annuelle par hectare engagé.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Conches :	Pour le Grand Evreux Agglomération :
BAC du Bois Morin	BAC de Coteaux et vallée de l'iton (Chennappeville)
BAC de la Bonneville	BAC de la Queue d'Hirondelle
BAC de la Croisille	

Les mesures système

Elles vont concerner les exploitations ayant plus de 50% de leur Surface Agricole Utile sur un BAC. Elles concernent le système agricole de l'exploitant dans sa globalité.

Nom de la Mesure	Condition d'éligibilité	Niveau	Montant d'aide/ha/an
Systèmes polycultures-élevages d'herbivores à dominante « élevage »	Part minimale d'herbe dans la SAU : 55 à 70% Part maximale de maïs/SFP : 20% Nombre minimum d'UGB : 10	maintien	118,55 €
		évolution	148,55 €
Systèmes polycultures-élevages d'herbivores à dominante « céréales » :	Part minimale d'herbe dans la SAU : 30 à 50% Part maximale de maïs/SFP : 25% Nombre minimum d'UGB : 10	Maintien	88,60 €
		évolution	118,60 €
Systèmes de grandes cultures	Part minimale de terre arable dans la SAU à engager : 70% Nombre maximum d'UGB : 10	Niveau 1 à 5 ans baisse de : 30% de l'IFT_herbicide locale 35% de l'IFT-Hors_herbicide local	108,75 €
		Niveau 2 à 5 ans baisse de : 40% de l'IFT_herbicide local 50% de l'IFT-Hors_herbicide local	201,72 €

Les mesures unitaires

Ces engagements peuvent concerner tout ou une partie de l'exploitation, ils désignent un parcellaire fixe, choisi pendant 5 ans et considéré en système grandes cultures.

Mesure	Montant d'aide/ha/an
Réduction Herbicide 30%	54,13 €
Réduction Hors Herbicide 50%	126,86 €
Réduction Herbicide 30% + Hors-herbicide 35%	116,31 €
Réduction Herbicide 30% + Hors-herbicide 50%	173,72 €
Réduction Herbicide 40% + Hors-herbicide 50%	213,08 €
Absence de traitement	294,79 €

Pour vous aider dans vos premières réflexions sur le sujet voici les objectifs à atteindre en termes d'IFT sur les années d'engagement :

	IFT HH de référence à ne pas dépasser sur les parcelles non engagées	IFT HH objectif réduction de 35%	IFT HH objectif réduction de 50%	IFT H de référence à ne pas dépasser sur les parcelles non engagées	IFT H objectif réduction de 40%	IFT H objectif réduction de 30%
2015	4,1	/	/	1,73	/	/
2016	4,1	3,28	2,87	1,73	1,38	1,38
2017	4,1	3,08	2,67	1,73	1,30	1,38
2018	4,1	3,08	2,46	1,73	1,21	1,30
2019	4,1	2,67	2,05	1,73	1,04	1,21

L'enjeu biodiversité et zones humides

C'est une des nouveautés de la programmation de MAEC 2015-2020, un zonage sur les enjeux biodiversité et zones humide a été bâti par la région afin de protéger le plus efficacement possible ces zones. Les parcelles concernées par ces enjeux appartiennent donc à des territoires restreint au sein des BAC, les cartes de ces zonages sont disponibles auprès de l'animation BAC.

Différentes mesures sur trois enjeux en lien avec la biodiversité sont ouvertes pour l'année 2015 :



Enjeu	Mesure	Montant d'aide/ha/an
Corridors et maintien de biodiversité	Création et entretien de zones de régulation écologique	395,88 €
	Création de prairies	174,27 €
	Création de prairies avec retard de fauche	269,63 €
Zones Humides	Gestion des zones humides avec retard de fauche et absence d'apport azoté	195,44 €
	Gestion des zones humides avec et absence d'apport azoté	265,01 €
	Gestion des zones humides avec retard de fauche	215,36 €
	Gestion des zones humides avec retard de fauche et absence d'apport azoté	284,93 €
Mares	Restauration ou entretien des mares, plans d'eau	149,16 €

A vos agendas !

Les MAEC peuvent être des mesures intéressantes pour les exploitations du territoire, conditionnées par un engagement sur cinq ans. Afin de présenter plus en détail, les mesures et les conditions qui encadrent les MAEC deux réunions sont programmées :

- à Conches, le 30 mars 2015 de 14h30-16h30 (à l'Hôtel de ville)
- à Evreux, le 1^{er} avril 2015 à 9h30 à 11h30 (à l'Hôtel d'agglomération)

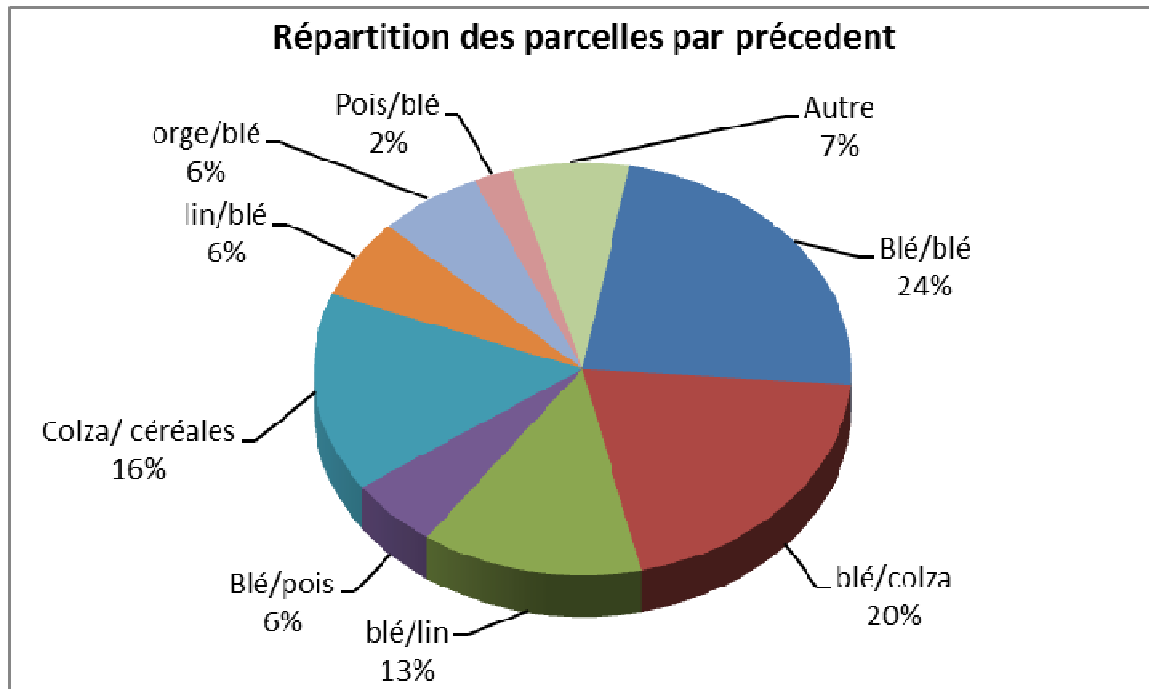
Ces réunions seront l'occasion pour l'animatrice de répondre aux questions générales sur les MAEC. Les exploitants le désirant pourront ensuite convenir d'un rendez-vous individuel pour un suivi plus précis de projet.

Les reliquats azotés 2014 – 2015

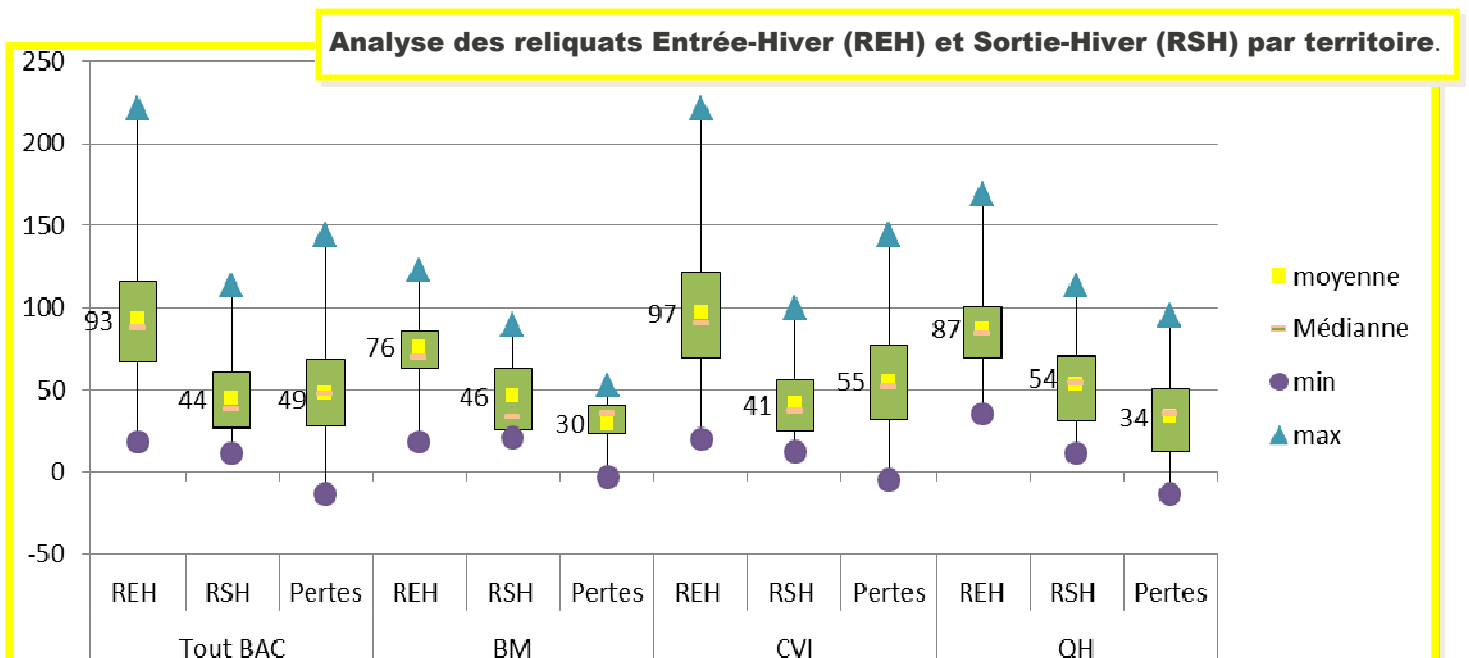
Cette année pour la deuxième année consécutive, avec le soutien du Conseil General, il a été proposé aux exploitants des BAC du Bois Morin, de la Queue d'Hirondelle et des Coteaux et Vallée de l'Iton, des analyses de reliquats entrée et sortie hiver gratuits.

L'un des objectifs est d'estimer au plus proche de la réalité la quantité de nitrates lessivé par la lame drainante hivernale entre les deux périodes de prélèvement. C'est également un outil d'animation et de réflexion pour les exploitants participant au réseau.

Cette année, 128 parcelles ont été prélevées sur les trois BAC, la répartition de ces parcelles en fonction du précédent cultural vous est présenté ci-dessous. Afin d'être au plus proche des réalités agricoles de la région, les différents précédents sont recherchés lors des choix des parcelles avec l'exploitant.



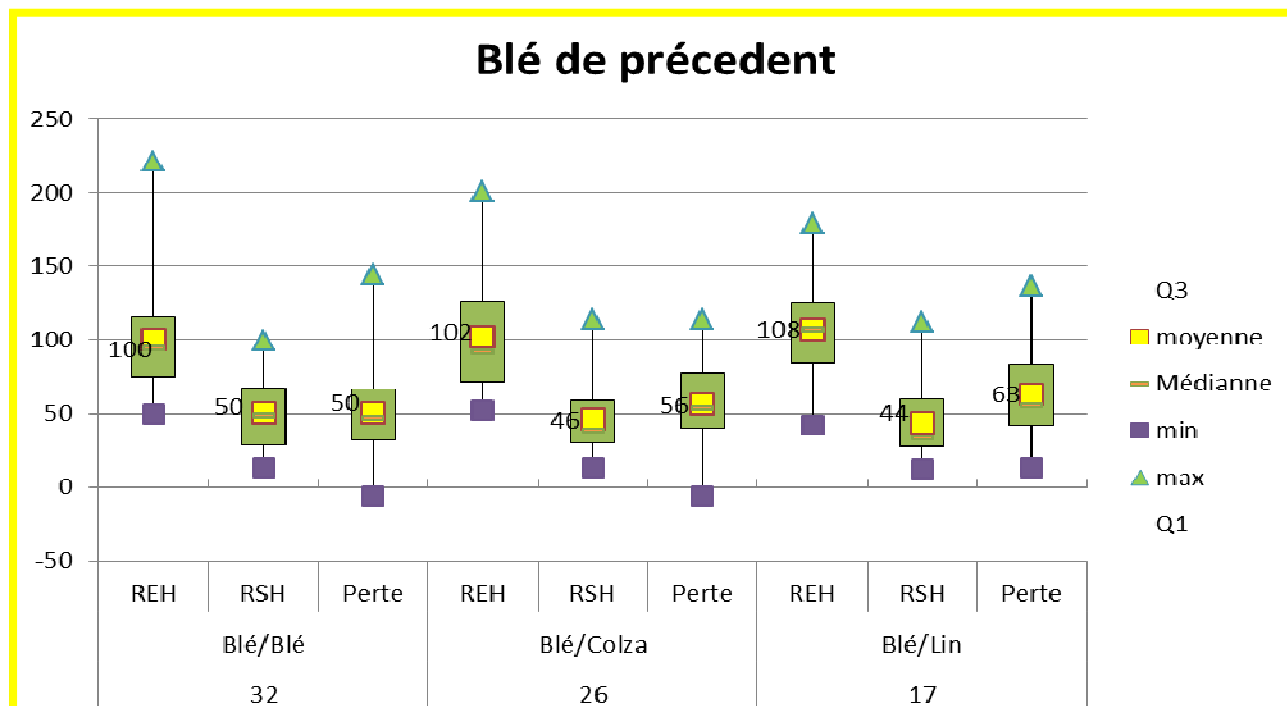
En entrée hiver, la moyenne des reliquats sur l'ensemble de BAC de notre réseau est de 93U d'azote avec un étalement très fort des résultats puisque le plus faible reliquat est à 20U d'N contre 225Ud'N pour le maximum. Si on regarde plus précisément à l'échelle des territoires BAC, le BAC des Coteaux et Vallée de l'Iton présente la moyenne et l'étalement le plus important. Le BAC du Bois Morin présente les résultats les plus homogènes avec une moyenne plus faible à 76Ud'N. Le BAC de la Queue d'Hirondelle est médian avec un REH à 87Ud'N.



Concernant le reliquat sortie hiver ce dernier est assez homogène tournant autour de 44U d'N en moyenne seul le BAC de la Queue d'Hirondelle se démarque avec un RSH moyen autour de 54 à mettre en relation avec quelques résultats forts aux alentours de 100Ud'N en sortie hiver.

Pour finir sur cette première illustration, les pertes estimées correspondent à la quantité de nitrates emporté par la lame drainante elles sont calculées en faisant la différence entre REH et RSH. Elles sont en moyenne de 49U d'N par hectare sur l'ensemble des BAC soit plus de 50% du REH moyen. Les pertes moyennes les plus faibles sont sur les BAC du Bois Morin et de la Queue d'Hirondelle avec environ 30U d'azote de lessivé, soit environs 40% du REH initial.

Le même type d'analyse est menée sur les rotations et en regardant l'effet précédent.



Analyse des reliquats Entrée-Hiver (REH) et Sortie-Hiver (RSH) par type de précédent.



Sur les précédents de blé, l'étalement des valeurs est moindre et les REH et RSH sont plus faibles en moyenne. Le colza de céréales est particulièrement intéressant puisque le reliquat moyen est à 60U d'azote. Cette valeur est cohérente car le colza est implanté tôt (début septembre) et connaît un développement relativement important jusqu'au mois de novembre ou la croissance ralentie avec la baisse des températures, il a donc utilisé une part non négligeable de l'azote du sol en moyenne 40U de plus qu'une céréale. Quand on regarde les pertes, ici encore, elles représentent environ 50% du REH initiale.

Ces résultats donnent une première estimation du comportement de l'azote dans les sols des territoires durant la période hivernale 2014-2015. Il est important de rappeler pour conclure que ce comportement est annuel car lié à l'assolement, et aux conditions météorologiques (température et pluviométrie hivernale).

Info +

Le dispositif sera reconduit pour la campagne 2015-2016. Les premiers prélèvements ont lieu en novembre mais l'enregistrement des parcelles concernées se fera en mai-juin 2015.

Renseignement et inscription auprès d'Elise : 02 32 31 72 49.



Recherche parcelles pour essai d'interculture courte

Dans le cadre des missions du BAC, des essais sur les intercultures courtes vont être programmés avec le soutien technique de partenaires locaux. Dans ce cadre, nous recherchons des parcelles sur le BAC des Coteaux et Vallée de l'Iton **en blé sur blé**. Si vous êtes intéressé par l'expérience, contactez l'animatrice pour en savoir plus.

Oser un cimetière différent

Culturellement, les cimetières ne tolèrent pas la moindre herbe indésirable. Alors comment s'engager dans une démarche « zéro phyto » sur ces espaces particulièrement sensibles ? Peut-être en osant un cimetière différent.

L'évolution croissante de la réglementation autour de l'utilisation des produits phytosanitaires amène les communes à considérer les cimetières comme des espaces publics gérés sans désherbants chimiques. Or, les cimetières constituent des lieux sensibles où les "mauvaises herbes" sont considérées comme indésirables. Pourtant, des solutions existent pour s'affranchir complètement des produits phytosanitaires. Néanmoins, les techniques de désherbages dites « alternatives » ont vite leur limite face à la nécessité de conserver ce lieu « propre » et indemne de la moindre « mauvaise herbe ». Alors, l'aménagement, la re-conception de cette espace apparait comme la solution la plus efficace et pérenne.

Il faut se rappeler que les cimetières « propres » sont finalement assez récents. Avant l'utilisation massive des produits phytosanitaires, les cimetières étaient naturellement envahis d'herbes. L'arrivée des herbicides a permis un désherbage rapide.

Depuis les communes utilisent toujours les herbicides dans leur cimetière car l'aspect de « propreté » obtenu grâce aux produits chimiques est difficilement imitable.

Le cimetière de l'Est à Rennes, avant les années 70. ►

Source : P. HEW-KIAN-CHONG, 2009.



Le cimetière fleuri ?

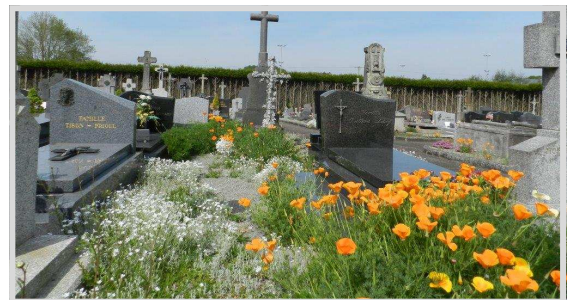


▲ **Le cimetière fleuri de Guipel (Morbihan). ►**

Source : Commune de Guipel.

La commune de Guipel en Bretagne a fait un choix étonnant puisqu'elle a décidé de tolérer la végétation spontanée, ou tout du moins, celle qui est la plus acceptable, comme les fleurs. La responsable des espaces verts avoue mettre un petit coup de pouce en semant des graines de mélanges fleuries pour aider à couvrir au maximum l'espace. Cela donne un cimetière coloré, surtout au printemps et en été.

En revanche, le visuel est moins apprécié du public à l'automne et en hiver puisque ces jolies plantes annuelles fanent, et deviennent du coup indésirables.



Le cimetière parc ?

Le cimetière parc présente la particularité de répondre à d'autres enjeux que celui de l'inhumation des morts ; aire écologique, îlots de biodiversité, cadre propice aux promenades dominicales, etc... tout est question d'inspiration.

Cimetière Parc de Bordeaux. ►



Réaménager le cimetière

Le premier objectif est de réduire au maximum les zones gravillonnées, difficiles à entretenir avec des méthodes de désherbage alternative, qu'il s'agisse de bruleur à gaz, à eau chaude ou de la binette. Pour cela, une première réponse est soit d'imperméabiliser - par une dalle bétonnée par exemple - soit d'enherber avec des espèces adaptées résistantes au piétinement.

Si les espaces en herbes augmentent, il faut être vigilant après à ne pas tondre à outrance. La **tonte différenciée** peut être appliquée, notamment sur les espaces en attente de futures sépultures où des tontes régulières et gourmandes en temps ne se justifient pas toujours. Une prairie fleurie peut aussi s'envisager.

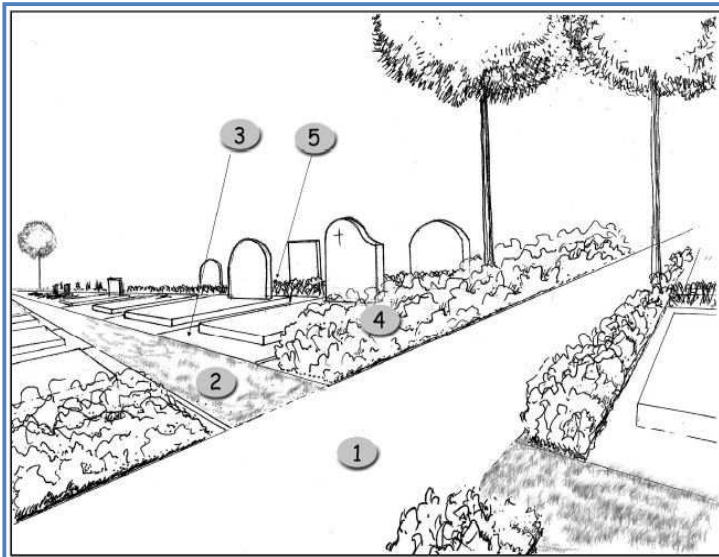
Le deuxième principe est de laisser le moins de place possible aux herbes « indésirables » ; et pour cela, il faut remplir les espaces de plantes ou d'herbes « désirables » (plantes couvre sols, sédum, graminées, massifs avec paillage, etc...). Le choix d'implanter des massifs participe à l'intimité des lieux et vise à le rendre plus vivant.

La question des inter-tombes est importante aussi puisque si les semelles ne sont pas jointives, c'est autant de place laissée aux herbes folles. A moins que cela ne soit le parti pris de la commune, comme à Guipel.



Allée piétonne enherbée (gazon à pousser lente, résistant à la sécheresse type *Zoysia tenuifolia* ou *Koeleria macrantha*) avec dalles alvéolées pour le passage de fauteuil roulant (Cimetière à Angers).

Source : Guide des alternatives au désherbage chimique, 2012.



- 1 Allées principales : Revêtement imperméable ou perméable avec dalles alvéolée+gazon
- 2 Allées secondaires: Revêtement perméable végétalisé (gazon, dalles+joint gazon, pas japonais,...)
- 3 Inter-tombes au niveau du sol : semelles en touche-touche, dalles 40x40+semis de sedum
- 4 Massif fleuri h<1,50m avec paillage planté au dessous du niveau des allées permettant de recevoir les eaux de ruissellement
- 5 Massif persistant h<60 cm et largeur<40 cm + paillage

Fig.1. Un nouvel aménagement pour un entretien sans produit chimique.

▲ **Schéma de principe d'un nouvel aménagement.** Source : P. HEW-KIAN-CHONG, 2009.



◀ **Dalles avec joints gazon (Cimetière Saint-Cyr à Rennes).** Source : P. HEW-KIAN-CHONG, 2009.

Contact

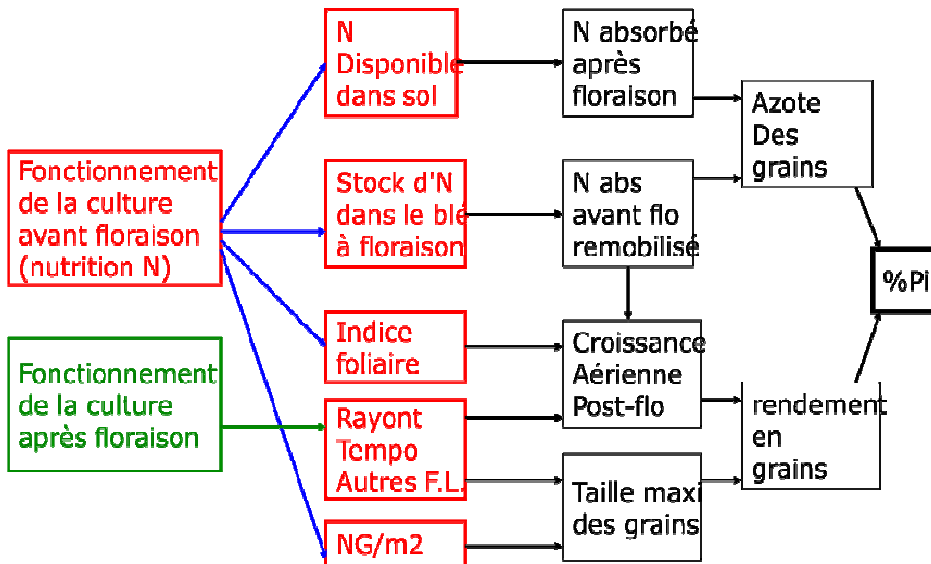
Vous souhaitez avoir des informations sur la gestion différenciée, le « zéro phyto », la communication auprès des habitants, l'acquisition de matériel de désherbage alternatif, la conception des espaces publics ?

Contactez Marion au 02 32 31 72 20 ou mroussille@agglo-evreux.fr

Retour sur la conférence agricole à Chambray

Le 10 février dernier au lycée de Chambray avait lieu la 1^{ère} rencontre BAC de l'année organisée avec le SEPASE. Trois intervenants ont été conviés à faire part de leur expérience.

Mme JEUFFROY de l'INRA est intervenue sur les facteurs favorisant le rendement et la protéine dans le blé. L'un des facteurs déterminant est la météorologie or nous n'avons aucune emprise sur cette donnée et plein d'autres données entrent en jeu comme le montre le graphique suivant.



Liaisons de différents facteurs déterminant la teneur en protéine du blé.

Concernant l'azote il est l'une des composantes du rendement et de la protéine. Cependant l'exposé montrait que des carences sont tolérées en fin d'hiver, sans effet sur le rendement final si l'apport est adapté et cohérent par la suite. Cette donnée est importante d'un point de vue environnemental car les apports trop précoces de février peuvent selon la météo être peu utilisés par la plante à cause d'un lessivage vers la nappe.

Ensuite, Mme Jeuffroy démontrait l'importance du fractionnement pour maximiser l'utilisation de l'azote épandu.

Pour finir et atténuer les contraintes annoncées par les collecteurs de céréales, elle conclue qu'il était tout à fait réalisable de faire de la farine et du pain de qualité avec des blés à 10% de protéines.

Ensuite M. ROUYER de BIOCER présentait un système de grandes cultures en agriculture biologique. En effet en blé biologique comme en conventionnel il est difficile d'avoir à la fois du rendement et de la protéine, les exploitants font donc le choix de variété qualitative car cette qualité est payée par les coopératives et au final produire moins, mais avec de qualité, est tout aussi rentable. Les blés produits en agriculture biologique peuvent ainsi atteindre facilement du 12-13 de protéine, voire plus.

Enfin M. DUHAMEL, chef d'exploitation du lycée de Chambray présentait une comparaison des systèmes du lycée : *Agriculture intégrée* versus *Agriculture de précision*, sachant que chacun des systèmes est imposé par une MAE avec limitation d'azote à 130U/ha depuis 2013. Cette limite impacte légèrement les rendements mais les marges restent nettement supérieures à la moyenne du CER. Concernant la comparaison des deux systèmes, sur les années précédentes l'agriculture de précision avait toujours été plus rentable mais cette tendance a été inversée en 2014 ou l'agriculture intégrée a permis de dégager des marges plus importantes.

Nous remercions encore tous les participants à cette rencontre qui a réunie plus de 40 exploitants, et une dizaine de conseillers agricoles en plus des élèves de BTS.



Le bulletin BAC Iton devient collaboratif

Si vous souhaitez y faire passer un message, proposer une idée d'article, une date de manifestation ou encore une interview, adressez votre proposition aux animatrices. Le prochain bulletin sortira en juillet 2015.